

F de enuy

AFFAIRE N° 8. - Approbation d'une dépense de 133 500 Frs CFA concernant quatre installations téléphoniques.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir approuver les dépenses relatives à l'installation de quatre postes téléphoniques :

- à l'Ecole des Filles de STE-CLOTILDE - Poste 0.06 17 250 Frs CFA
- à l'Ecole des Filles de la rue BOUVET - Poste 13.89 30 000 Frs CFA
- à l'Ecole des Garçons de la rue BOUVET - Poste 15.71 32 250 Frs CFA
- Au Dispensaire de la Bretagne - Poste 0.37 54 000 Frs CFA

La dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 934 - Article 660 du budget 1968.

LE MAIRE. * Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St-Denis le 11 Décembre 1968

P/le Prefet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kambor

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ch. Vergereau